

## 4.2.3

# DESCRIPTION DE TÂCHES

---

## INTERVENANT(E) SOCIAL(E)

(Soutien à la famille et aux proches)

---



## 4.2.3 – DESC. DE TÂCHES – INTERVENANT SOCIAL

---

### IDENTIFICATION DE L'EMPLOI

---

Titre du poste :	Intervenant(e) social(e)
Supérieur(e) immédiat(e) :	Jonathan Jean-Vézina, directeur général
Sommaire de l'emploi :	Sous l'autorité de la direction, l'intervenant social participe à la planification, l'organisation, la coordination des services et des activités mis en place par l'Association pour le bénéfice des familles et des proches de personnes traumatisées craniocérébrales. Nonobstant sa formation (travail social, éducation spécialisée, etc.), l'intervenant social œuvre dans un contexte de polyvalence tant au niveau de la prise en charge, l'évaluation des besoins, le suivi et les références aux ressources appropriées. Ces services visent à offrir un support personnalisé aux personnes traumatisées craniocérébrales et à leurs proches afin de les accompagner vers l'atteinte d'une meilleure qualité de vie.

---

### EXIGENCES SPÉCIFIQUES

---

Formation :	Diplôme d'étude universitaire en travail social ou Diplôme d'étude collégial dans un domaine de l'intervention (Éducation spécialisée, travail social, etc.) avec expérience pertinente
Expérience de travail :	Une expérience de deux (2) ans d'expérience en soutien psychosocial individuel Une expérience en intervention avec des proches aidants serait un atout. Une expérience avec une clientèle vivant avec un handicap serait un atout <i>L'organisme s'engage à offrir le support et la formation nécessaire à l'exécution de la tâche.</i>
Autres exigences :	Doit posséder son propre véhicule. Doit pouvoir se déplacer sur l'ensemble de la région. N'avoir aucun empêchement judiciaire en lien avec l'emploi.

---

### HABILETÉS REQUISES

---

- Intérêt à travailler auprès de personnes traumatisées craniocérébrales et de leurs familles ;
- Grand respect des personnes ayant des limites physiques. Bonne connaissance de leurs besoins ;
- Capacité de travailler avec des personnes présentant des troubles de comportement ;
- Esprit créatif et aptitudes pour l'animation ;
- Capacité de travailler seul ou en équipe.

---

### CONDITIONS DE TRAVAIL

---

Rémunération :	17,68\$ à 22,27\$ selon expérience
Horaire de travail :	Remplacement d'un congé de maternité (31 mars 2021) avec possibilité de prolongation. Poste à temps plein. Principalement de jour. Horaire à discuter selon les besoins.
Autres avantages sociaux :	Plusieurs avantages sont offerts par l'employeur selon les politiques en vigueur incluant fériés, congés « maladie » et « mobile ».

## 4.2.3 – DESC. DE TÂCHES – INTERVENANTE SOCIALE

---

### TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

---

#### Interventions individualisées

- Appliquer des stratégies d'accueil afin de favoriser l'intégration des nouveaux membres à la vie associative ;
- Évaluer la situation globale du membre et les aider à identifier eux-mêmes ce qu'ils souhaitent comme conditions de vie, les objectifs qu'ils veulent atteindre et les moyens qu'ils peuvent utiliser en fonction de leur potentiel ;
- Identifier les besoins et, si nécessaire, élaborer un plan de cheminement avec le membre et, s'il y a lieu, informer l'équipe d'intervention des objectifs à atteindre ;
- Effectuer des suivis psychosociaux individuels et ce, dans les locaux de l'Association, par téléphone, dans un lieu de rencontre public ou occasionnellement à domicile ;
- Effectuer du soutien ponctuel et/ou à long terme aux couples et familles par des échanges téléphoniques ou des rencontres ;
- Informer, sensibiliser et prévenir les membres, quant aux conséquences tant familiales, sociales et personnelles des séquelles émanant d'un traumatisme craniocérébral ;
- Rédiger des notes évolutives (suivi et démarches) basées sur les observations faites tout au long du processus ;
- Participer à des réunions afin de s'assurer de la justesse et de la pertinence des interventions en cours.

#### Défense des droits

- Informer et soutenir dans des démarches administratives ou médico-légales afin de faire valoir les droits des personnes accidentées et de leurs proches ;

#### Activités de groupe

- Travailler de pair avec les éducateurs pour la création d'outils, d'articles d'information, de conférences et/ou activités psychosociales visant à répondre aux besoins des membres en vue de mieux les outiller dans leur quotidien. Cela doit inclure l'organisation matérielle, la durée, les coûts s'il y a lieu, les personnes ressources ;

#### Autres tâches générales

- Participer aux rencontres prévues par la direction en ce qui concerne la planification du travail avec les autres employés ;
- Informer les membres du code d'éthique mis de l'avant par l'Association ;
- S'il y a lieu, encadrer et superviser un stagiaire dans la réalisation de ses activités ;
- Aviser la direction immédiatement de toutes situations particulières ou irrégularités ;
- Remplir les rapports administratifs : réclamation pour remboursement de frais de déplacements, rapport de temps, statistiques, suivi et démarche etc. ;
- À la demande de la direction, siéger sur certains comités locaux, régionaux ou provinciaux.